

**Décision du 3 avril 2001 portant désignation des personnalités choisies en raison de leurs compétences au sein du CORPEN**

NOR : ATEE0100086S

(Texte non paru au *Journal officiel*)  
ANNEXE À LA DÉCISION INTERMINISTÉRIELLE

Le ministre de l'agriculture et de la pêche et la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,  
Vu l'article 4 de la décision interministérielle du portant création d'un comité d'orientation pour les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement,

Décident :

Article 1<sup>er</sup>

Les personnalités choisies en raison de leurs compétences pour siéger au sein du CORPEN sont :

M. Balland (Pierre) : conseil général du génie rural des eaux et des forêts.

M. Gleizes (Claude) : ancien président du CORPEN.

M. Sebillotte (Michel) : directeur scientifique à l'INRA.

M. Ignazi (Jean-Claude) : président d'honneur du COMIFER.

Mme Kammerer (Martine) : professeur de toxicologie animale et environnementale à l'Ecole nationale vétérinaire de Nantes.

M. Riquois (Alain) : conseil général du génie rural des eaux et des forêts.

M. Severin (Fernand) : spécialiste des produits phytosanitaires à l'Association de coordination technique agricole (ACTA).

M. Roche (François) : conseil général de l'agronomie.

M. Dupré (Jean-Yves) : directeur de l'environnement du groupe Danone.

Article 2

La décision interministérielle du 5 janvier 1999 désignant les personnalités choisies en raison de leurs compétences au sein du CORPEN est abrogée.

Fait à Paris, le 3 avril 2001.

*Le ministre de l'agriculture  
et de la pêche,  
Jean Glavany*

*La ministre de l'aménagement  
du territoire et de  
l'environnement,  
Dominique Voynet*